

Procuration pour le dédouanement à l'importation en Suisse

Émetteur :

Nom de l'entreprise

Adresse

Pays / CP / Ville

Personne de contact

Adresse E-Mail de contact

Téléphone

Nr Compte PCD

IDE-RC

IDE-TVA

Autorisation de report de la TVA

Permis COV

Licence générale d'importation

Autres permis

Nous mandations et donnons procuration jusqu'à révocation écrite *(un e-mail suffit)*

**GERLACH SA, St-Jakobstrasse 222, CH-4002 Bâle,
ainsi qu'à toutes ses filiales en Suisse**

en notre nom et pour notre compte:

- à faire des déclarations en douane, à faire des demandes en douane et à procéder à tous les actes en relation avec le dédouanement,
- à demander des remises / des remboursements et à recevoir des remboursements.

Nous autorisons Gerlach SA, jusqu'à révocation écrite (un e-mail suffit), à utiliser notre compte PCD précité (procédure de règlement centralisé de l'administration des douanes).

Si Gerlach SA utilise son compte PCD pour payer les taxes à l'importation (le mandant n'a pas de compte PCD propre), Gerlach SA facture des frais forfaitaires d'utilisation de compte douanier de CHF 25.00 ainsi que des frais de financement de 2.5% (au minimum CHF 15.00) sur le montant des taxes dues.

Nous garantissons que l'ensemble des informations et des documents nécessaires à l'exécution des ordres seront transmis intégralement, correctement et ponctuellement, et que toutes les dispositions économiques extérieures seront respectées.
Pour ce faire, nous assumons l'entière responsabilité et veillons à ce que Gerlach SA ne subisse aucun dommage.

Si des modifications devaient se produire, nous nous engageons à les communiquer immédiatement à Gerlach SA.

Nous sommes tenus de vérifier l'exactitude des données contenues dans les déclarations en douane dès qu'elles sont disponibles et de communiquer immédiatement par écrit à Gerlach SA les éventuelles incohérences.

Simultanément, nous nous engageons à mettre à disposition tous les documents et toutes les informations nécessaires, et à assumer tous les frais de défense, en cas de vérification par les administrations des douanes, des impôts et des poursuites pénales, et en cas de défense contre des demandes à ce titre.

Cette obligation est à durée indéterminée également au-delà de la durée de cette procuration. Le cas échéant et si cela est nécessaire, nous sommes responsables du respect et de l'exécution des dispositions légales applicables au contrôle des importations et des exportations ainsi que du respect du droit des sanctions applicables et nous garantissons et certifions par les présentes que :

- i. ni nous, ni les sociétés qui nous contrôlent, les destinataires ou les tiers que nous avons mandatés en relation avec l'exécution du contrat ne sont inscrits sur une liste de sanction applicables,
- ii. la livraison de l'envoi à la destination prévue contractuellement ou à un utilisateur final connu ainsi que son utilisation finale prévue et les prestations de dédouanement en relation avec l'envoi ne constituent pas une violation du droit des sanctions applicable,
- iii. nous informerons Gerlach SA pour autant qu'une livraison fasse l'objet d'une sanction ou d'une limitation d'importation, d'exportation ou de réexportation selon le droit des sanctions applicable,
- iv. nous avons requis toutes les autorisations, licences ou autres autorisations étatiques nécessaires pour la livraison de l'envoi à son lieu de destination et pour chaque utilisation finale et nous mettrons à la disposition de Gerlach SA une copie de ces documents avant la fourniture des prestations de service concernant une livraison donnée,
- v. que nous ne demanderons pas à Gerlach SA des prestations de service douanières concernant des envois enfreignant le droit des sanctions et que les prestations de service douanières qu'elle nous fournit, ne contreviennent pas au droit des sanctions.

Nous veillons à ce que Gerlach SA ne subisse aucun dommage en cas de violations contre les garanties contenues dans la présente convention. Nous nous engageons à rembourser immédiatement, dès la première demande, toutes les taxes et dépenses engagées par Gerlach SA en rapport avec le dédouanement ou occasionnées à Gerlach SA, y compris celles prescrites ultérieurement.

Le décompte des prestations de dédouanement est établi selon le tarif interne actuel de Gerlach SA ou sur la base d'un accord tarifaire écrit. Il est exclu que Gerlach SA compense ses créances impayées avec d'éventuelles demandes d'indemnisation.

Nous acceptons que Gerlach SA ne nous envoie plus les factures et les annexes y afférentes sous forme papier par la poste mais qu'elle les envoie en format PDF en annexe à un e-mail.

Veuillez adresser les factures de Gerlach SA à l'adresse e-mail (générique) suivante :

Nous n'ignorons pas que Gerlach SA travaille exclusivement sur la base des conditions générales actuelles CG SPEDLOGSWISS (association des entreprises suisses d'expédition et de logistique). La dernière version est disponible sous www.spedlogswiss.com.

Cette procuration pour les déclarations en douane est valable pour toutes les filiales de Gerlach SA en Suisse.

Nous confirmons par la présente le paiement dès réception, des factures émises par Gerlach SA relatives aux droits de douanes, aux droits à l'importation payés, ainsi qu'aux frais de financement.

Date, Lieu, Signature

Collaborateur responsable (*nom + fonction*)

En représentation de l'entreprise (*y compris l'adresse*)